

*Département de la SOMME  
Arrondissement de MONTDIDIER  
Canton de MOREUIL  
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Nbre de conseillers : 10  
Nbre de présents : 5  
Nbre de représenté(s) : 2  
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 3

Date de convocation : 31/01/2019  
Date d'affichage : 08/02/2019

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 5 février 2019**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 janvier 2019, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

Le cinq février deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

**Etaient présents** : Mme ALLIOTE Sophie - M. BINET Frédéric - M. GAUDRILLER Patrick  
M. SALOME Marc - M. WALLET Jacky

**Etaient représentés** : Mme SALOME Marc (Pouvoir à M. Jacky WALLET) - M. PERRIN  
Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie)

**Etaient excusé(s)/absent(s)** : M. CARON Yves - M. BOILEAU Florent - Mme CADET Vinciane

Mme CHAVERON Colette est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Atelier communal : approbation du projet d'aménagement**

Monsieur Jacky WALLET, Adjoint au Maire indique qu'il est nécessaire de réhabiliter l'atelier communal, situé rue de Berteaucourt par le remplacement des portes (porte de garage et porte de service).

Les travaux ont été estimés à la somme de 5 697,92 € HT / 6 837,50 € TTC (estimation de la société Labelbaie à Villers-Bretonneux).

Dans la continuité des travaux, Monsieur Jacky WALLET propose la réfection de la toiture par la pose de plaques d'éclairiment ondulées. Ces travaux sont estimés à 433,82 € HT / 520,59 € TTC. (estimation de la société FD Couverture à Domart-sur-la-Luce).

Ces travaux peuvent faire l'objet d'un financement de l'Etat au titre de la DETR 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de changer les portes de l'atelier municipal
- Approuve le projet de réfection du toit du bâtiment
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- Décide que la dépense sera inscrite au budget primitif 2019 en section d'investissement.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Frédéric BINET